

La procédure de l'installation d'un CCP

Le Cadre de Concertation d'une zone de Pêche (CCP)

Les activités en chronologie :

- Sensibilisation et information des collectivités locales
- Réunions de village avec pêcheurs pour information et sensibilisation
- Identification et délimitation de la zone de pêche gérée en commun et identification des collectivités locales impliquées
- Réunion de représentants des collectivités locales, CLCOP, acteurs de la pêche, CAR, CADL et autorités locales
 - Explication du fonctionnement d'un CCP
 - Identification et validation des limites de la zone de pêche
 - Elaboration des termes de référence et critères de choix du relais de pêche
- Election/désignation et validation par délibération de nomination du relais
- Formation et mise à niveau des relais
- Appui au CLCOP et renforcement de capacité de ses membres
- Constitution de l'état des lieux de la filière pêche au sein de chaque collectivité locale
- Identification des contraintes et besoins de la filière pêche dans la zone
- Réunions entre acteurs de la pêche de la collectivité locale
- Affiliation des acteurs de la pêche en collègues
- Installation des comités villageois de gestion de la pêche
- Election/désignation des délégations des collectivités locales qui forment le CCP. Les membres de la délégation qui représente la collectivité locale sont nommés par délibération de nomination. Pour chaque membre un suppléant est désigné et chaque délégation est composée de :
 - représentant(e) de la collectivité locale (conseil rural/municipal)
 - représentant(e) du CLCOP
 - représentant(e) de chaque collège de métier de pêche
 - le relais de pêche
- Réunions mensuelles du CCP, dans lesquelles la présence du PCR/Maire est fortement souhaitée
- Réunions entre acteurs des différents stades de production (pêcheurs, mareyeurs, transformatrices, usines)
- Elaboration de convention locale avec identification de zones de pêche protégée (ZPP)
- Elaboration d'une stratégie d'application locale de la réglementation en vigueur
- Mise en place des moyens pour mettre en œuvre cette stratégie
- Professionnalisation de la filière pêche au sein de chaque collectivité locale
- Promotion des mesures d'amélioration d'hygiène et de la postcapture
- Identification de la spécificité environnementale de la zone de pêche



Procédure pour déterminer les termes de référence des relais de pêche

Durant la première réunion créatrice de la zone de pêche, antécédente aux réunions du CCP, les participants se penchent sur les éléments ci-dessous pour l'élaboration des TDR des relais dans le cadre de la pêche :

1. La définition du relais
2. Les critères de sélection
3. Les modalités de sélection
4. Les rôles et responsabilités des relais
5. La relation du relais avec le conseil rural.

Ce qui peut donner les résultats suivants :

1. Définition du relais communautaire de pêche

Le relais communautaire de pêche est un volontaire (homme ou femme) qui sert de liaison entre la collectivité locale et les différents acteurs de la pêche en vue de l'élaboration et la mise en œuvre d'une convention locale pour une pêche durable.

2. Critères de sélection des relais de pêche :

Etre volontaire ;

Habiter la collectivité locale ;

Evoluer dans le secteur de la pêche ;

Savoir lire et écrire en Français ;

Savoir s'exprimer dans une des langues locales et en Français ;

Etre âgé entre 18 et 50 ans ;

Avoir une mobilité (écoute, mobilité) ;

Etre de bonne moralité ;

3. Modalités de sélection

Organiser une réunion d'information dans les villages de pêche pour désigner un représentant (proposition de relais) ;

Organiser une réunion communautaire sous l'égide du conseil rural pour désigner définitivement le relais communautaire de pêche de la Communauté rurale ;

Prendre une délibération de nomination du relais choisi.

4. Rôles et responsabilités du relais de Pêche

Identifier l'ensemble des acteurs de pêche de sa zone d'intervention ;

Faire l'état des lieux (matériels utilisés, problèmes rencontrés et solutions envisagées) ;

Organiser les acteurs (montage des comités de gestion au niveau village et communautaire) ;

Contribuer à la mise en œuvre des plans d'actions arrêtés dans le cadre de l'élaboration de la convention locale dans les zones de pêche.

5. Relation avec le conseil rural et les autres acteurs

Placé sous sa responsabilité, le relais communautaire est chargé d'appuyer le conseil rural dans le cadre des activités pour une pêche durable. Il doit ainsi développer:

- Une Communication avec l'ensemble des acteurs de la pêche ;
- Travailler avec les acteurs dans un esprit de respect mutuel ;
- Partager d'information et des tâches ;
- Avoir une étroite collaboration avec les autres relais évoluant dans les zones de pêche.



Procédure pour l'installation d'une maison de pêcheur (Daara Mool Yi)

La maison de pêcheur (Daara Mool Yi) est installée dans les lieux où, par problèmes logistiques, les réunions de CCP ne peuvent être organisées convenablement. Ces points focaux rassemblent et divulguent l'information aux acteurs de la pêche.

Les activités en chronologie :

- Sensibilisation et information des collectivités locales
- Réunions de village avec de pêcheurs pour information et sensibilisation
- Identification des sites d'accueil d'une maison de pêcheur
- Election/désignation de personnes de ressource/gérants
- Constitution de l'état des lieux de la filière pêche autour du site d'accueil
- Identification des contraintes et besoins de la filière pêche dans la zone
- Construction et équipement de la maison de pêcheur
- Elaboration d'un plan de gestion



Procédure pour dresser un état des lieux de la pêche au village

1. Rencontre avec le chef du village
2. Explication du projet et du rôle de l'état des lieux qui sert à identifier la spécificité de la zone de pêche et d'appuyer l'élaboration de la convention locale
3. Le chef de village convoque une réunion villageoise
4. Les personnes de ressource sont identifiées
5. Rendez-vous avec les personnes de ressource qui vous livrent les données demandées
6. Restitution au chef de village et personnes de ressource

Comprendre la chaîne de valeur

La chaîne de valeur est un modèle de haut niveau qui explique comment un entreprise reçoit des matières premières (input), ajoute de la valeur à ces matières premières grâce à des processus différents, et de vendre des produits finis aux clients. En bref, la définition d'une chaîne de valeur est que des personnes travaillant étroitement et plus intelligemment ensemble pour réaliser quelque chose qu'ils ne pouvaient pas en opérant tout seul.

Une chaîne de valeur est un partenariat entre les producteurs (pêcheurs, agriculteurs, etc), les fournisseurs d'intrants, les transformateurs, les distributeurs et les commerçants. Ce partenariat est entrepris pour générer un plus grand profit. Ce profit est réalisé en créant des produits premium ou en alignant les stratégies pour réaliser des économies ou être plus efficace. Ces conditions ne peuvent être réalisées individuellement.

Les chaînes de valeur sont une collaboration axée sur le marché à travers lequel les producteurs, les transformateurs et les commerçants travaillent ensemble pour produire et commercialiser des produits à valeur ajoutée en répondant aux demandes du marché, en alignant le développement de produits, le traitement et la logistique d'une manière efficace et efficiente. Avec une stratégie d'affaires de chaîne de valeur, tous les maillons de la chaîne agissent de concert en tant que membres d'une équipe plus forte, rendant leur entreprise plus compétitive et plus difficile à copier par d'autres.

Avantages d'une chaîne de valeur incluent l'accès à de nouveaux marchés, l'avantage concurrentiel, une réponse rapide aux demandes des consommateurs, la traçabilité, augmentation de cohérence de l'offre et une efficacité accrue, avec l'objectif fin ultime d'augmenter la rentabilité.

Dans ce modèle, l'innovation et donc prendre des risques, doit être initiée par les plus forts et pas par les plus vulnérables. La chaîne commence par la demande des consommateurs que le produit doit satisfaire. En tant que tel, le détaillant propose des critères de production et de processus en fonction des conditions locales.

Procédure pour installer un comité villageois

1. Rencontre avec le chef du village
2. Explication du projet et du rôle du comité villageois qui doit être composé de :
 - chef de village
 - notable (religieux)
 - représentant des pêcheurs
 - représentant des femmes
 - représentant des jeunes
3. Le chef de village convoque une réunion villageoise
4. Bien expliquer l'objectif et le fonctionnement du comité
5. Les membres du comité sont désignés en réunion plénière

Si le village ou commune est trop grand, il faut installer un comité de quartier. Ceci peut se faire uniquement dans les quartiers avec une grande concertation des acteurs de la pêche

Le fonctionnement du comité villageois :

La cogestion donne une grande responsabilité aux acteurs de la pêche et aux populations riveraines qui peuvent maintenant participer activement à la prise de décisions concernant leur vie quotidienne. Cette responsabilité entraîne aussi des obligations.

Les acteurs de la pêche et les populations riveraines doivent eux-mêmes veiller sur le respect de la réglementation issue de leurs propres concertations. Chaque habitant du village doit se conformer à cette réglementation collective et c'est d'abord la communauté qui a l'obligation d'y veiller. Cette surveillance se base sur l'autorité du chef de village, l'imam et autres notables.

Une infraction est réglée à l'amiable et concerne seulement un habitant du village. Le délinquant est convoqué par le comité villageois qui lui demande de cesser l'infraction. Si c'est un filet non réglementaire il peut retirer ses cordes, plombs et autres flotteurs mais il laisse le filet avec le comité. En cas de refus, celui-ci dresse un PV qu'il envoie au conseil rural. Si le problème ne peut se régler à l'amiable le PV est envoyé à l'autorité locale qui saisit la justice.

Ainsi, chaque village doit assurer le respect de la réglementation de ses habitants.



Comprendre la gestion systémique des pêches

L'approche écosystémique des pêches fusionne deux modèles liés mais susceptibles de converger. Le premier est la gestion de l'écosystème qui consiste à protéger et à préserver la structure et les fonctions de l'écosystème en intervenant sur les composantes biophysiques de l'écosystème (par exemple en créant des aires marines protégées, en diminuant les prises (accessoires) de juvéniles ou en organisant des activités communautaires de reboisement de la mangrove). Le second est la gestion halieutique, qui consiste à procurer de la nourriture et des moyens de subsistance ou des revenus à l'homme en gérant les activités de pêche. La pêche est partie intégrante d'un écosystème dont la santé de l'un affecte l'autre.

Ainsi, une approche écosystémique des pêches, conduit au développement durable en recherchant le bien-être à la fois pour l'homme et pour l'environnement. L'approche écosystémique tient compte des usages et des utilisateurs au sens large du milieu marin (dont la pêche) et de la nécessité de reconnaître et de concilier les nombreux objectifs de ces utilisateurs de manière à ce que les générations à venir puissent aussi tirer pleinement parti des biens et des services offerts par le milieu marin. Cette approche voit aussi dans l'homme une composante essentielle de l'écosystème dans lequel la pêche prend place, et elle s'intéresse principalement aux interactions à l'intérieur du système. Il est alors essentiel que l'homme non seulement est conscient de la fragilité de l'écosystème dont il est partie intégrante mais qu'il maîtrise aussi la tactique pour participer à sa sauvegarde. Cette attitude nécessite un savoir faire spécifique, appuyé par une collaboration entre les différents échelons de la société et basé sur une connaissance approfondie de la diversité des types d'exploitation.

Si la pêche artisanale dépend d'interactions complexes et non pas d'un seul mécanisme de concurrence commerciale, sa gestion, son cheminement vers le développement durable, ne peut se limiter à la seule réglementation de l'accès. De même que les biologistes ont compris que la gestion des stocks ne peut se faire sans considérer l'écosystème qui les abrite, la gestion de « l'effort de pêche » ne peut se faire sans considérer l'ensemble de la pêcherie et des communautés locales impliquées et le domaine de la zone côtière.

La diversité des pêches artisanales est certainement un indicateur de leur nature non entièrement commerciale et compétitive mais aussi un point de référence pour la gestion. Comprendre, renforcer, développer la diversité des pêches c'est chercher des solutions réalistes de développement durable qui prennent en compte leur passé et qui soient fondées sur la réalité complexe des pêcheries, systèmes d'interface nature-société.

Comprendre les activités locales de la pêche et les mettre en synergie avec la vie quotidienne des populations riveraines est un premier pas pour créer les conditions pour une pêche durable dans la ria Casamance.



Intervenir pour le Développement Ecologique et l'Environnement en Casamance

70 933 19 05

ideecasamance@arc.sn

www.ideecasamance.net
